

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à madame Gasc, 4 décembre 1882](#)

## Jean-Baptiste André Godin à madame Gasc, 4 décembre 1882

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 décembre 1882](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gasc \[madame\]](#)

Lieu de destinationLafrançaise (Tarn-et-Garonne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin répond à la lettre du 27 novembre 1882 de madame Gasc : il l'informe qu'il a empêché son mari de rester au Familièstère car il ne s'y est pas installé définitivement comme il avait promis de le faire ; il précise que Gasc est parti en novembre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Emploi](#)

Personnes citées[Gasc \[monsieur\]](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (472v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Juice 4 1878

Monsieur Galt,

En réponse à votre  
lettre du 27 août, j'ai  
le honneur de vous in-  
former qu'il n'y a  
pas eu d'autre motif  
pour empêcher votre  
marc de rester ici que  
celui de sa non-instal-  
lation définitive, après  
qu'il avait promis  
de faire cette installa-  
tion pour laquelle il

avait reçu de moi  
les frais de voyage.

M. Galt a quitté  
Lyon à la fin de  
novembre.

Veuillez agréer,  
Monsieur, l'assurance  
de ma considération  
distinguée.

Galt

571